

- **Affaire suivie par :** Cathy Cousy/ Fabienne Rousseau
- **Pôle :** Aménagement de l'espace – service Climat/Energies et service Urbanisme
- **Tél.** 05 63 30 03 31
- **Email :** catherine.cousy@grandsud82.fr
fabienne.rousseau@grandsud82.fr
- **Objet :** PC08201721S0009 – SARL Bessens Energies

À Labastide Saint Pierre, le 7 juillet 2021

Madame la Préfète
DDT82
2 quai de Verdun
BP775
82013 MONTAUBAN cedex

Madame la Préfète,

Nous avons bien reçu votre dossier de permis de construire pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une emprise de 11.8ha, sur la commune de Bessens. Nous ne pouvons pas donner un avis favorable sur ce projet et ce pour plusieurs raisons.

D'une part, le projet de PLUi des 12 communes de l'ex-CCTGV a été arrêté lors du conseil communautaire du 1er juillet 2021 et l'emplacement visé y est repéré comme une zone à enjeux écologiques (zone naturelle réservoir écologique).

D'autre part, nous sommes en train de finaliser la feuille de route de développement des énergies renouvelables sur le territoire et nous souhaitons qu'il soit à énergie positive (TEPOS) en 2040. Nous sommes néanmoins une région à fort potentiel et nous souhaitons promouvoir des projets de qualité, adaptés à l'ensemble des enjeux du territoire.

Nous pouvons largement atteindre les objectifs ambitieux de production d'énergies renouvelables sans venir en conflit avec des zones à enjeux (inondable, ZNIEFF, Natura 2000,...) que nos documents d'urbanisme s'attachent à préserver. Les zones déjà artificialisées hors des secteurs à enjeu sont privilégiées. La collectivité ne soutiendra donc pas un projet sur un secteur à enjeu environnemental tel que celui visé par cette demande de permis de construire.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
Marie-Claude NÈGRE

